

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 14	<u>Pour</u> : 6+1pouvoir	<u>Abstention</u> : 4	<u>Contre</u> : 2+1 pouvoir
-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------	-----------------------------

L'an deux mille seize, le 1^{er} juin, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.
Date de la convocation : 25 mai 2016

Etaient présents : MM, les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<u>Abstention</u>	MOUTIER Chantal	<u>CONTRE (Procuration)</u>
BARTEAU Etienne	<u>POUR</u>	LEONARD Roger	<u>CONTRE</u>	PELLEVOISIN Joël	<u>POUR</u>
BAZINET Bernard	<u>POUR</u>	MALLE MANCHE Valérie	<u>Abstention</u>	PEYRAZAT Pierre	<u>POUR</u>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>POUR (Procuration)</u>	MARENDIA Yoann	<u>Abstention</u>	PIALHOUS Laurent	<u>POUR</u>
GRASSET Marie-Madeleine	<u>Abstention</u>	METIFEU Francis	<u>POUR</u>	ROUMAT Gérard	<u>CONTRE</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Patricia CHABOT-LALAY, procuration donnée à Bernard BAZINET
Chantal MOUTIER, procuration donnée à M. Roger LEONARD

ABSENT : Jean-Gérard ABBES

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDIA

2016-33 Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

En application des dispositions de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un nouveau schéma de coopération intercommunale (SDCI) a été déterminé pour la Dordogne par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 pour une mise en œuvre du 1^{er} janvier 2017.

La proposition n° 3 du SDCI prévoit à compter de cette même date la fusion de la communauté de communes du Haut-Périgord et de la communauté de communes du Périgord Vert Nontronnais.

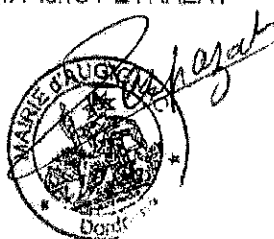
Dans le cadre de la procédure engagée sur le fondement de l'article 35 III de la loi NOTRe, il convient de soumettre à l'avis du Conseil Municipal de la commune le projet de périmètre de fusion de la communauté de communes du Haut-Périgord et de la communauté de communes du Périgord vert Nontronnais.

Le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de cette fusion englobera les 11 communes de la Communauté de Communes du Haut-Périgord et les 17 communes de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais.

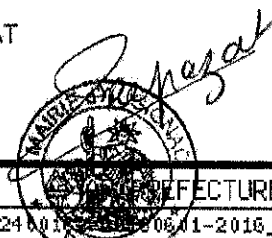
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la majorité au projet de périmètre de fusion de la Communauté de Communes du Haut-Périgord et de la Communauté de Communes du Périgord Vert Nontronnais.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 03 juin 2016
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 07 juin 2016
Page 1 sur 1



024-2124 0016 000001-2016_33-DE
Reçu le 06/06/2016